

TESTO DA LEGGERE:

Jusqu'en octobre, les parents d'élèves en situation de handicap peuvent contacter la cellule « Aide handicap école » que le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse met à leur disposition. Joignable via le 0 800 730 123, cette cellule est à l'écoute des familles des élèves en situation de handicap et intervient en appui pour les aider dans leurs démarches, du lundi au vendredi, de 9h à 17h.

Créée en 2007, la cellule d'écoute « Aide handicap école » a pour mission de recevoir et de traiter toutes les questions, tant d'ordre général que personnel, que sont amenées à se poser les familles sur la scolarisation des élèves en situation de handicap. En période de rentrée scolaire, elle accompagne les parents rencontrant une difficulté quant à la scolarisation de leurs enfants en situation de handicap. En lien avec l'académie, la cellule apporte des réponses relatives aux démarches à réaliser, aux conditions d'accueil dans l'école, aux modalités d'accompagnement des élèves, aux aménagements d'examen...

Le numéro gratuit de la cellule est accessible pour les personnes sourdes et malentendantes. Trois modes de communication sont possibles :

- La visio-interprétation en langue des signes (LSF) ;
- La transcription instantanée de la parole (TIP) ;
- Le visio-codage en Langue Française Parlée Complétée (LFPC).

Une adresse mail est également mise à disposition pour toutes questions : aidehandicapecole@education. fr

CORSO DEL PROF. DE GIOIA. TEST PROPEDEUTICO DI LINGUA FRANCESE LIVELLO A2. GIOVEDI 29 AGOSTO.

COMPREHENSION ORALE

Il s'agit d'une information ministérielle	V	F
La cellule aidera les personnes en situation de handicap, et leur famille	V	F
L'aide s'adresse aux étudiants en première année d'université		V
F		
La cellule met un numéro payant accessible aux personnes malentendantes	V	F
On peut accéder à l'aide cinq jours sur sept	V	F
.../2 L'adresse email est :	V	F

COMPREHENSION ECRITE :

Institué par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2019, le fonds de lutte contre les addictions succède au fonds de lutte contre le tabac. Sa gouvernance a été mise en place par décret le 21 juin 2019. Ce fonds permet désormais de renforcer et de poursuivre des programmes dédiés à la lutte contre le tabac et de déployer des actions de santé publique portant également sur les autres addictions, notamment l'alcool et le cannabis. Début août, la ministre des Solidarités et de la Santé s'est félicitée de la mise en place du fonds de lutte contre les addictions, qui consacre 120 millions d'euros en 2019 pour lutter contre les addictions liées aux substances psychoactives.

Cette enveloppe budgétaire gérée par l'Assurance maladie vient donc renforcer la mobilisation contre les addictions :

- Plus de 46 millions d'euros investis dans l'aide à l'arrêt du tabac ;

- 32 millions d'euros pour soutenir des projets en régions ;
 - Près de 18 millions d'euros pour les projets nationaux de la société civile ;
 - Plus de 13 millions d'euros investis dans la recherche ;
 - 11 millions d'euros pour la mise en place de nouvelles campagnes de marketing social.
- Les conduites addictives demeurent un problème majeur de société et de santé publique, rappelle le ministère des Solidarités et de la Santé. Chaque année en France, le tabac tue 75 000 personnes, l'alcool 41 000 personnes et les drogues illicites 1 600. Le tabac et l'alcool sont ainsi les premiers facteurs de risque de mortalité évitable. Outre la mortalité associée, les conséquences individuelles, familiales et sociales représentent un lourd tribut. Les addictions associent souvent la consommation de plusieurs produits et touchent plus fréquemment des personnes en situation de vulnérabilité ayant des pathologies associées. « Une prise en charge globale et adaptée aux situations individuelles est donc fondamentale, que ce soit pour protéger les jeunes en prévenant l'entrée dans des pratiques addictives ou pour aider les personnes en situation d'addiction », souligne le ministère.
- Un arrêté du 2 août 2019 fixant la liste de ses bénéficiaires et les montants alloués a été publié au *Journal officiel* du 6 août 2019.

QUESTIONS :

Le nouveau fonds de lutte ne tient plus compte du tabac	V	F
Le cannabis reste la priorité de la lutte	V	F
La dépendance associe souvent plusieurs produits	V	F
La lutte a aussi une valeur préventive	V	F
Un mot au participe passé signifiant « accordé, attribué » :		V
F		
Un synonyme d'exposition à l'addiction, de fragilité :	V	F

GRAMMAIRE :

Au deuxième trimestre 2019, le taux de chômage a (continuer) (1)..... de baisser, passant (2)..... 8,7 % (2bis)..... 8,5 %. « Depuis le début (3)..... quinquennat, le taux de chômage est passé de 9,6 % à 8,5 %, soit le plus bas niveau depuis 10 ans », (4).....est félicité la ministre du Travail, le 14 (traduire : agosto, en lettres) (5).....

Cette évolution du chômage s'explique (6)..... l'amélioration de tous les indicateurs sur le marché du travail. (s'agir) (7).....d'une évolution (8)..... reflète les actions (accorder l'adjectif : *résolu*) (9).....et (accorder l'adjectif : *cohérent*) (9bis)

.....du gouvernement.

La croissance des marchés et la fin de la peur du manque d'emploi (dynamiser) (10)..... la création d'emplois, surtout en CDI, assure le ministère. Ces créations d'emploi le sont, de plus en plus, sur des contrats stables. « En 2018, pour la première fois (11)..... l'histoire de (possessif) (12).....Pays, insiste le ministère du Travail, plus de 4 millions de personnes (13)..... été embauchées en CDI ». Par ailleurs, l'apprentissage (connaître) (14).....une dynamique jusqu'alors inconnue. (Adverbe tiré de l'adjectif « Parallèle ») (15)..... du côté des inégalités (16).....les femmes et les hommes, la mise en œuvre de l'index égalité professionnelle (contribuer) (17)....., d'ores et déjà, à mettre les entreprises en mouvement.